

Les délégués se dispersent en manifestant leur mécontentement. Mais Ebert respire. Il a réussi, de justesse, à éviter l'irréparable...

Le major von Harbou communique immédiatement ces résultats à Cassel. Le général Gröener se rend auprès du Maréchal et le met au courant de la situation.

— Jamais, répond celui-ci, je n'accepterai d'arracher moi-même les épaulettes que je porte depuis ma jeunesse ni de rendre l'épée avec laquelle j'ai servi mon roi et ma patrie dans trois guerres.

Cette fois-ci les officiers ont le dos au mur. Les troupes ont échappé à leur autorité. Mais ils ne peuvent accepter, sans se déshonorer, les décisions des révolutionnaires. Ils préfèrent mourir plutôt que de renoncer aux insignes qui sont les derniers symboles de leur autorité.

Le Maréchal ordonne au général Gröener d'appeler Berlin au téléphone.

— Dites à M. Ebert que je n'accepte pas la décision du Congrès touchant le droit de commandement du corps des officiers. Je la considère comme une rupture des engagements pris aux premiers jours de la révolution. Je ne reconnais aucune valeur légale à cet arrêté qui empiète sur une décision réservée à l'Assemblée nationale.

Ebert demande au général Gröener de ne rien précipiter avant d'avoir épuisé toutes les chances de conciliation. Il cherche à gagner du temps pour atteindre la date des élections : une fois doublé le cap du 19 janvier, le gouvernement aura une base légale qui renforcera son pouvoir.

— Ce n'est pas nous, répond Gröener, qui avons provoqué ce conflit, et ce n'est pas à nous qu'il appartient de le résoudre.

Ebert supplie Gröener de ne pas déclencher la guerre civile. Au premier coup de feu, le gouvernement sera balayé. Ensuite, il deviendra impossible d'endiguer le chaos. Est-ce là ce que désire l'État-Major ?

— Nous avons pris nos décisions, réplique Gröener, elles sont irrévocables. Pour le Maréchal, pour tout l'État-Major et pour moi-même, c'est une question de vie ou de mort.

Ce langage place Ebert dans une situation désespérée, car elle ne lui laisse aucune marge de manœuvre. Il voit s'approcher avec angoisse la catastrophe qu'il s'efforce d'éviter depuis le 9 novembre. Il supplie Gröener de ne pas se livrer à un acte inconsidéré. Comme celui-ci demeure inflexible, il lui demande de venir le voir à Berlin.

Gröener s'y refuse. Il n'a plus aucune confiance dans les Commissaires du Peuple. Le 9 décembre, déjà, il a envoyé von Schleicher à la séance du Cabinet. Le gouvernement s'était engagé à désarmer les populations civiles. Depuis lors qu'a-t-il fait ? Rien, ou presque rien. Gröener en a assez de toutes ces tergiversations.

En désespoir de cause, Ebert lui propose de convoquer cette fois-ci non point les Commissaires du Peuple, mais le Comité central lui-même. Il se fait fort d'obtenir de ses délégués le désaveu formel des décisions prises au cours du Congrès de Berlin. Que peut-il faire de plus ?

Le général Gröener reste sceptique. Trop de temps a déjà été perdu en palabres inutiles. On ne viendra à bout des Spartakistes que par la force. Ebert le conjure de lui faire confiance une dernière fois. Si cette négociation échoue, alors il s'inclinera devant les décisions de l'État-Major.

Gröener finit par accepter la proposition d'Ebert. Qu'il réunisse le Comité central, s'il croit pouvoir en obtenir quoi que ce soit. Pour sa part, il ne se fait plus aucune illusion : son instinct l'avertit qu'un choc sanglant est inévitable.

Le 20 décembre, le général Gröener arrive dans la capitale, accompagné du major von Schleicher. Fidèle à sa promesse, Ebert a convoqué pour le même jour des délégués du Comité central.

Le général commence par faire un exposé détaillé de la situation. Il dépeint en traits saisissants la dispersion progressive des troupes de l'ouest et les dangers qui menacent les frontières de l'est, en raison de l'effervescence qui règne dans les provinces baltes et polonaises. Choisir ce moment pour rompre les derniers liens qui rattachent les officiers à leurs soldats serait le pire des crimes : ce serait provoquer une catastrophe dont le pays ne se relèverait plus.

Ebert appuie vigoureusement les déclarations du général : si le Commandement suprême est mis dans l'obligation de se démettre, il ne faudra plus songer à une démobilisation méthodique. Si la Commission d'armistice démissionne, comme elle menace de le faire, l'Allemagne sera à la merci des Alliés. Scheidemann reconnaît, à son tour, que la mise en vigueur des décisions du Congrès « entraînerait les conséquences les plus graves ».

Les délégués du Comité central émettent timidement quelques objections. Comme lors de l'arrivée à Spa du premier Conseil de soldats, on les réduit au silence à coups d'arguments techniques. Ils finissent par reconnaître que les résolutions du Congrès sont difficilement applicables « mais qu'il faudra néanmoins en retenir quelque chose ».

Sur ces entrefaites, Barth, que l'on n'a pas averti de l'ouverture de la séance, arrive au moment où on ne l'attendait plus. Sa colère éclate. Il exige que les décisions du Congrès soient appliquées intégralement. Dittmann reprend courage et affirme que « si le Comité central se rallie aux propositions du général Gröener, il signerait son propre arrêt de mort, et le gouvernement aussi. Les Conseils d'ouvriers et de